



## Arnaque de garagiste

-----  
Par Amandine01

Bonjour à tous.

Je m'appelle Amandine, j'ai 19 ans et suis depuis 1 an l'heureuse propriétaire d'une petite C1. Sauf que c'est un peu la cata... Je l'ai acheté dans un garage, avec une garanti de 3 mois.

Aujourd'hui, après 1 an et 10 000km je suis allé faire la vidange chez speedy, sauf qu'au moment d'examiner la voiture, le garagiste m'appelle pour me dire qu'il y a un soucis avec le pot d'échappement. En effet, il est perforé et il manque des boulons. Il faudrait vérifier que rien n'est cassé, et ils sont équipé d'une caméra, qui permet de prendre des photos sans avoir à tout démonter. Le verdict tombe, la pièce est cassée, il faudra donc la changer (800?). Cependant, en discutant avec le garagiste, il m'explique que vu l'état, cela ne date pas d'hier, et que la pièce était déjà abîmée quand j'ai acheté ma voiture et que cela n'a pas pu passé au contrôle technique. Hors, j'ai le contrôle technique, effectué par le garagiste chez qui chez acheté ma voiture, et ce problème n'est absolument pas mentionné.

De plus, lorsque j'avais fais faire un devis dans un autre garage, le garagiste à qui j'avais montré le contrôle technique m'avait dit que c'était illégal de m'avoir vendu une voiture d'occasion avec les plaquettes de freins "légèrement usagées" comme mentionné dans le contrôlé technique, elles auraient dû être changé.

800? représente beaucoup d'argent car je suis étudiante (et donc sans salaire ni bourses), et mon garagiste a été mal honnête, m'a vendu une voiture n'assurant pas ma sécurité et fourni des documents non conforme (puisque le contrôle technique est bidon). J'aimerais savoir quel recours puis-je avoir.

Merci à la personne qui pourra m'aider

Bonne journée à tous !

-----  
Par Suisse1291

Recours à un avocat qui saura agir.